République Française –Département de la Loire 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT CINQ
Le 17 juillet 2025 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 juillet 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h12), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h08), M. GODINOT Alain, M. VAGINAY Laurent, Mme LEBEAU Colette (arrivée 19h16), M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence (arrivée à 19h19), M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 39

Excusés : M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle remplacée par M. VAGINAY Laurent, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DUBUIS Pascal.

Pouvoirs : M. MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne à M. LAMARQUE Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. LAPALLUS Marc à M. PALLUET Dominique, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. DUBUIS Pascal à M. GROSDENIS Henri.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri (Arcinges).

N°2025/N°135

OBJET : CENTRE AQUATIQUE - REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur René VALORGE, Président, soumet à l'approbation des conseillers communautaires le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération. Le règlement traite des conditions d'utilisation de l'équipement par le public, de l'accès à l'établissement, de la question de la tenue de bain, des règles d'hygiène, des interdictions et sanctions, de la surveillance des différents espaces.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve le règlement intérieur du centre aquatique intercommunal ci-annexé,
- décide de procéder à son affichage sur site et à sa communication.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Charlieu-Belmont Communauté

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20250717-DELIB2025-135BI-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/07/2025
Publication : 22/07/2025